



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Aurillac, le 13 mars 2020

*Pôle architecture et
patrimoines*

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine du Cantal

L'architecte des bâtiments de France
chef de l'UDAP du Cantal

Affaire suivie par : Alain MOUSNY

☎ : 04.71.45.59.14

✉ : alain.mousny@culture.gouv.fr

à

M. le Maire
Mairie de Murat
Place de l'Hôtel de ville
15300 MURAT

Réf. : UDAP152020/MP/AM/130320-1

Objet : MURAT

Église Notre-Dame
Travaux de restauration des toitures
Prix Trévisse 2020

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du dossier d'appel à candidature du « prix Trévisse 2020 », décernée par l'association « La Sauvegarde de l'Art Français », vous sollicitez mon avis sur la conformité des travaux de restauration des toitures de l'église Notre-Dame (monument historique inscrit par arrêté en date du 07/10/1991) sur la commune de Murat.

Dans mon courrier daté du 12/03/2020 (cf. pièce jointe), je vous rappelais la nécessité de produire une déclaration d'achèvement de travaux ainsi que le dossier des ouvrages exécutés pour qu'un certificat de conformité puisse vous être adressé.

Néanmoins, en considérant l'intérêt et l'urgence du montage de votre dossier de candidature du « prix Trévisse 2020 », je peux, d'ors et déjà, attester que les travaux accomplis sur les toitures de l'église Notre-Dame à Murat ont été exécutés de manière exemplaire et dans un souci constant de conserver et de valoriser l'intérêt patrimonial de l'édifice.

Espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,
Chef de l'UDAP du Cantal

Mathieu PERRIN

P.J. : Courrier en date du 12/03/2020

Copie : DRAC-CRMH